

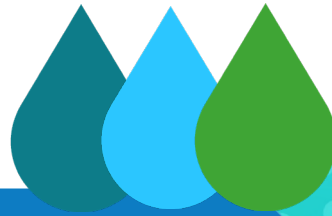


**PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

PAOT



Le plan d'action
opérationnel territorialisé

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
MEUSE ROGNON**

CCMR



ÉDITO

La garantie de la qualité de vie passe par la préservation de la ressource en eau, tant sur le plan qualitatif que quantitatif. Et, face au changement climatique, il nous appartient de lutter contre les effets néfastes qui s'observent déjà.

En matière d'environnement, les intercommunalités sont devenues des acteurs incontournables du territoire pour apporter un appui solide aux communes, à l'échelle pertinente.

Ce document, dédié au *Plan d'action opérationnel territorialisé (PAOT)*, dresse le portrait des pressions qui s'exercent sur l'eau et liste les actions à mettre en oeuvre pour reconquérir sa qualité. En parallèle, des *Assises de l'eau* enrichiront la réflexion sur le volet quantitatif.

Ces actions sont déclinées en feuille de route annuelle qu'il vous appartiendra de porter, avec l'appui des services de l'État. Un accompagnement financier approprié pourra être proposé.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement, ainsi que sur celui de l'ensemble des acteurs qui œuvrent de concert pour la préservation de notre territoire et de son attractivité.



Anne CORNET

Préfète
du département
de la Haute-Marne



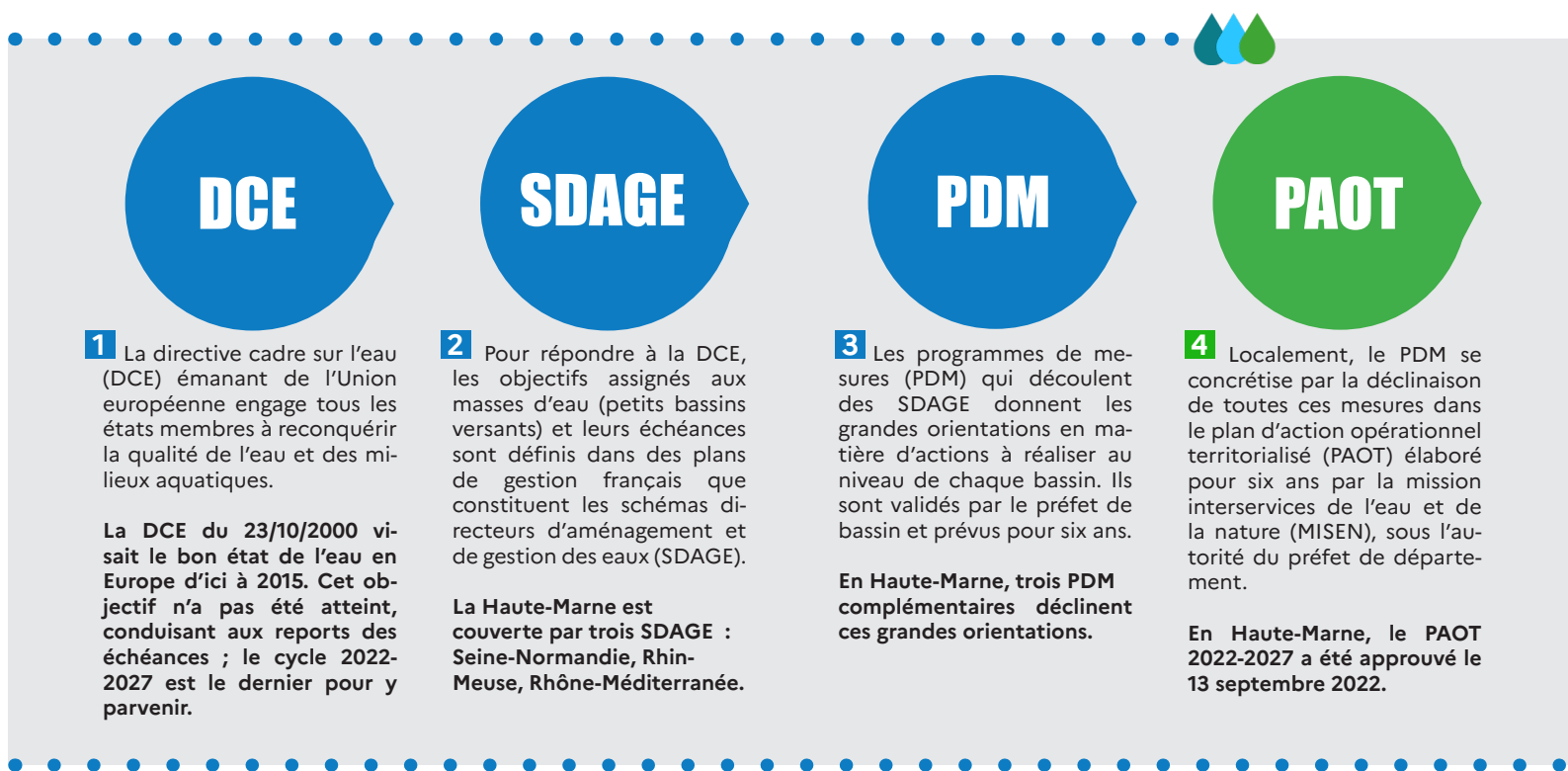
La Haute-Marne, département aux ressources hydriques fragiles

La Haute-Marne présente la particularité de se situer à la tête de trois grands bassins versants que sont « Seine-Normandie », « Rhin-Meuse » et « Rhône-Méditerranée ». Au milieu de ses paysages, coulent de nombreux cours d'eau sensibles, à faible débit, à l'endroit même où l'agriculture est dynamique et la ruralité marquée.

La conjugaison de ces éléments confère des enjeux forts : le département doit veiller à la qualité de l'eau pour ses habitants mais aussi pour ceux des territoires situés en aval, dont le bon état des cours d'eau dépend inévitablement de l'amont. Et si les efforts pour atteindre ces objectifs n'ont pas manqué ces dernières années, ils doivent encore être accentués. Alors que le sujet de l'eau est plus encore aujourd'hui au coeur des préoccupations, la mise en oeuvre d'un PAOT ambitieux pour la période 2022-2027 conduira à une nécessaire amélioration de la situation.

Restaurer la qualité des eaux par des plans d'action opérationnels territorialisés (PAOT)

De l'Union européenne à l'échelle locale, la réglementation instaure quatre documents « cadres » visant à reconquérir la qualité de l'eau :



S'appuyer sur le bilan du PAOT 2019-2021 pour mieux consolider le suivant

Le PAOT 2019-2021 prévoyait 528 actions réparties selon quatre domaines :

- l'assainissement ;
- les milieux aquatiques ;
- l'agriculture ;
- l'industrie.

Fin 2021, 76 % de ces actions étaient enclenchées, voire terminées.

Si certaines ont été freinées par manque de moyens financiers, techniques ou humains, la courte durée de vie des PAOT a indéniablement ajouté une difficulté. Pour y remédier, les PAOT sont désormais organisés sur des cycles de 6 ans, en concordance avec ceux du SDAGE. Les services compétents seront alors en mesure de mieux accompagner les collectivités dans la réalisation des actions. Ainsi, le cycle 2022-2027 s'inspire des travaux précédents, tant dans le choix des actions que dans leur mise en œuvre opérationnelle.

Ce PAOT 2022-2027 revêt une importance toute particulière : il couvre le dernier cycle de la directive cadre sur l'eau. Dès lors, il conviendra de mettre en œuvre tous les moyens utiles pour préserver la Haute-Marne du risque contentieux, mais aussi et surtout, pour préserver la qualité de vie des générations futures.

Territoire de Meuse Rognon : une qualité dégradée des masses d'eau

Une masse d'eau est un découpage hydrographiquement cohérent. Elle peut être de surface (cours d'eau, plan d'eau, canal) ou souterraine.

Les masses d'eau de surface

Elles sont dites en « bon état » si elles sont à la fois en **bon état chimique** et en **bon état écologique**.

Bon état chimique : concentrations inférieures aux seuils de certains métaux, hydrocarbures, solvants...

ET

Bon état écologique : biologie (organismes aquatiques) et physico-chimie (PH, oxygène, salinité...) satisfaisantes.

Les masses d'eau souterraines

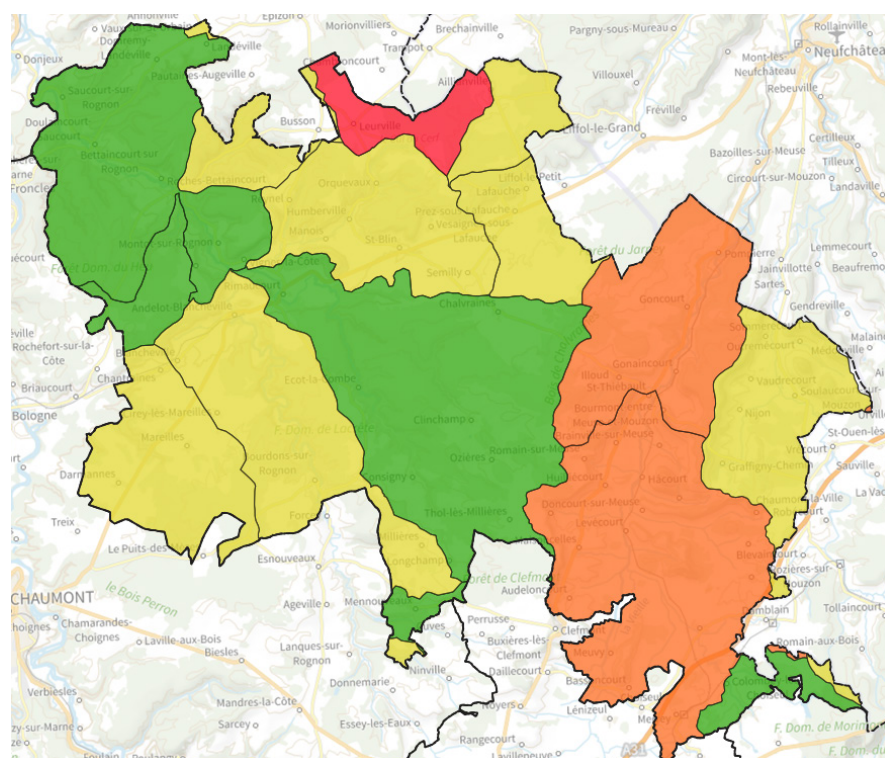
Elles sont dites en « bon état » si elles sont à la fois en **bon état chimique** et en **bon état quantitatif**.

Bon état chimique : concentrations inférieures aux seuils de certains métaux, hydrocarbures, solvants...





ET

Bon état quantitatif : volumes prélevés ne dépassant pas la capacité de renouvellement et préservant l'alimentation en eau des écosystèmes de surface.

CARTE DE L'ETAT DES LIEUX DES EAUX DE SURFACE (2019) :



Etat écologique

-  Bon
-  Moyen
-  Médiocre
-  Mauvais

Etat chimique (sans ubiquistes)

-  Bon

Les activités humaines à l'origine de la dégradation de l'eau

Les principales pressions subies sont :

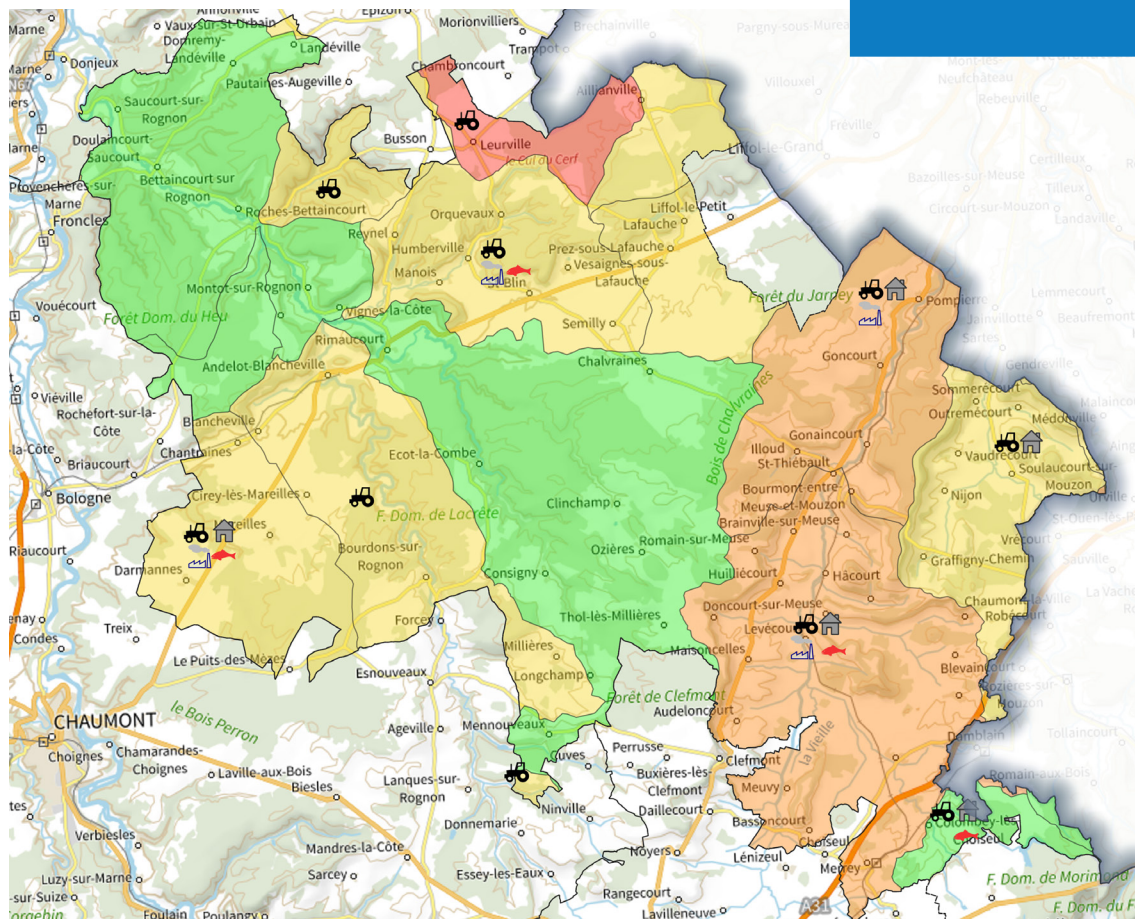
- les rejets des collectivités et industries (certaines stations présentent des rejets à la limite de la qualité, voire non conformes) ;
- les pollutions d'origine agricole (nitrates et phyto) ;
- l'altération hydromorphologique (modifications du lit des cours d'eau limitant le potentiel épuratoire).

La carte illustre les pressions qui s'exercent sur les masses d'eau de surface, provoquant un déclassement.

Les masses d'eau souterraines subissent aussi les pressions sans que cela n'emporte systématiquement leur déclassement.

Les actions inscrites dans le PAOT 2022-2027 répondent à cette problématique.

CARTE DES PRESSIONS (2019) :



Etat des lieux écologique

- Très bon
- Bon
- Moyen
- Médiocre
- Mauvais

- Pression agricole
- Pression hydromorphologique sur les cours d'eau
- Pression industrielle
- Pression assainissement

ASSAINISSEMENT & RESSOURCE

Pour lutter contre les pollutions induites par les rejets, et ainsi préserver l'eau, des leviers sont à activer :

- **l'amélioration de la collecte**
le bon fonctionnement d'un réseau de traitement passe par une collecte efficace des eaux usées ;
- **l'amélioration des performances des stations de traitement**
il est nécessaire d'améliorer la qualité de l'eau rejetée ;
- **l'amélioration des performances de l'assainissement non collectif**
une installation non adaptée peut être source de rejets de mauvaise qualité. Ce travail sera mené en partenariat avec les services publics d'assainissement non collectif ayant la charge du contrôle des installations ;
- **la réalisation d'études**
l'étude de zonage en assainissement collectif ou non est un préalable indispensable ;
- **+ l'économie de l'eau (ressource)**
en améliorant les rendements des réseaux et les process industriels.

Le volet *assainissement & ressource* du PAOT 2022-2027 de la CCMR se décline :

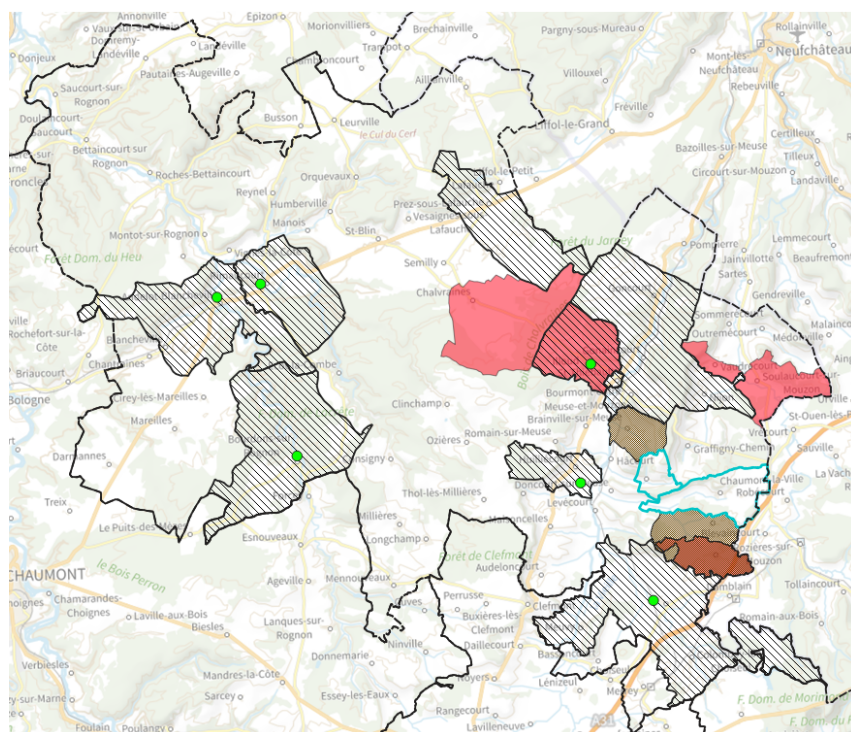
en 5 types d'actions :

- réseau
- station
- assainissement non collectif (ANC)
- étude zonage
- ressource

et 26 actions dont :

- 9 actions *réseau*
- 6 actions *station*
- 6 actions *ressource*
- 3 actions *ANC*
- 2 actions *étude*

Le tableau ci-contre les présente.



CARTE DES ACTIONS

- Actions « station »
- ▨ Actions « réseau »
- Actions « ANC »
- Actions « étude zonage »
- Actions « ressource »

Action	Masse d'eau principale	Titre de l'action	Etat en 2022	Maître d'ouvrage	Année d'engagement
Station	Le Rognon (source) au confluent de la Sueurre (exclus)	Bourdons-sur-Rognon : travaux de fiabilisation du système de traitement	A prévoir	Bourdons-sur-Rognon	2022
Etude	MEUSE 1	Malaincourt-sur-Meuse : étude globale ou schéma directeur pour la réduction des pollutions liées à l'assainissement	Engagé	Malaincourt-sur-Meuse	2022
Etude	MEUSE 1	Chaumont-la-Ville : étude globale ou schéma directeur pour la réduction des pollutions liées à l'assainissement	Engagé	Chaumont-la-Ville	2022
Réseau	MEUSE 1	Saint-Thiebault : réseau transport et collecte	Engagé	Saint-Thiebault	2022
Station	MEUSE 1	Huilliecourt : mise en place d'un traitement approprié	Engagé	Huilliecourt	2022
Réseau	MEUSE 1	Huilliecourt : programme pluri-annual d'amélioration de la collecte	Engagé	Huilliecourt	2022
Station	MEUSE 2	Illoud : reconstruire ou créer une station	Initié	Illoud	2022
Réseau	MEUSE 2	Illoud : amélioration de la collecte	Initié	Illoud	2022
Réseau	MEUSE 2	Bourmont et Saint-Thiebaut : branchements et anomalies réseaux	Engagé	Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon	2022
Réseau	SAONNELLE 1	Prez-sous-Lafauche : réhabiliter ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées	A prévoir	Prez-sous-Lafauche	2023
Réseau	MEUSE 1	Breuvannes-en-Bassigny : réhabiliter ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées	A prévoir	Breuvannes-en-Bassigny	2024
Réseau	La Sueurre (source) au confluent du Rognon (exclus)	Rimaucourt : programme pluri-annual d'amélioration de la collecte	Engagé	Rimaucourt	2024
Station	Le Rognon (source) au confluent de la Sueurre (exclus)	Andelot-Blancheville : travaux de fiabilisation du système de traitement	A prévoir	Andelot-Blancheville	2025
Réseau	Le Rognon (source) au confluent de la Sueurre (exclus)	Bourdons-sur-Rognon : programme pluri-annual d'amélioration de la collecte	A prévoir	Bourdons-sur-Rognon	2025
Réseau	Le Rognon (source) au confluent de la Sueurre (exclus)	Andelot-Blancheville : programme pluri-annual d'amélioration de la collecte	A prévoir	Andelot-Blancheville	2025
Station	MEUSE 1	Breuvannes-en-Bassigny : amélioration des performances de la station d'épuration	A prévoir	Breuvannes-en-Bassigny	2026
ANC	MEUSE 1	Brainville-sur-Meuse : assainissement non collectif sur la masse d'eau	A prévoir	Brainville-sur-Meuse	2025
ANC	MEUSE 1	Germainvilliers : assainissement non collectif sur la masse d'eau	A prévoir	Germainvilliers	2025
ANC	MEUSE 1	Champigneulles-en-Bassigny : assainissement non collectif sur la masse d'eau	A prévoir	Champigneulles-en-Bassigny	2026
Station	La Sueurre (source) au confluent du Rognon (exclus)	Rimaucourt : travaux de fiabilisation du système de traitement	Engagé	Rimaucourt	2026
Ressource	MEUSE 2	Illoud usine BONGRAIN : étude	A prévoir	BONGRAIN	2022
Ressource	MEUSE 2	Illoud usine BONGRAIN : travaux d'économie	A prévoir	BONGRAIN	2022
Ressource	Domaine du Lias et du Keuper du plateau lorrain versant Meuse	SI source Jourageot : amélioration du rendement du réseau de distribution	A prévoir	SI source Jourageot	2025
Ressource	Calcaires du Dogger versant Meuse Sud	Chalvraines : amélioration du rendement du réseau de distribution	A prévoir	Chalvraines	2025
Ressource	MEUSE 1	Germainvilliers : amélioration du rendement du réseau de distribution	A prévoir	Germainvilliers	2025
Ressource	MEUSE 2	Illoud : amélioration du rendement du réseau de distribution	A prévoir	Illoud	2025

MILIEUX AQUATIQUES

L'atteinte du bon état écologique des cours d'eau, et l'adaptation des milieux au changement climatique, seront possibles grâce aux actions de préservation et de reconquête des milieux aquatiques que sont :

- **la renaturation/restauration des cours d'eau**
reméandrage et création de lit d'étiage renforçant les capacités d'auto-épuration des cours d'eau ;
- **la restauration de la continuité écologique**
permettant le passage des poissons et sédiments, et une meilleure résilience du cours d'eau limitant le réchauffement de l'eau ;
- **l'étude des impacts des plans d'eau**
pour réduire leurs éventuels effets négatifs ;
- **les opérations de restauration des zones humides**
le rôle « d'éponge » des zones humides limite l'impact des sécheresses et inondations ;
- **mener des études**
permettant d'identifier les actions à réaliser.

Le volet *milieux aquatiques* du PAOT 2022-2027 de la CCMR se décline :

en 5 types d'actions :

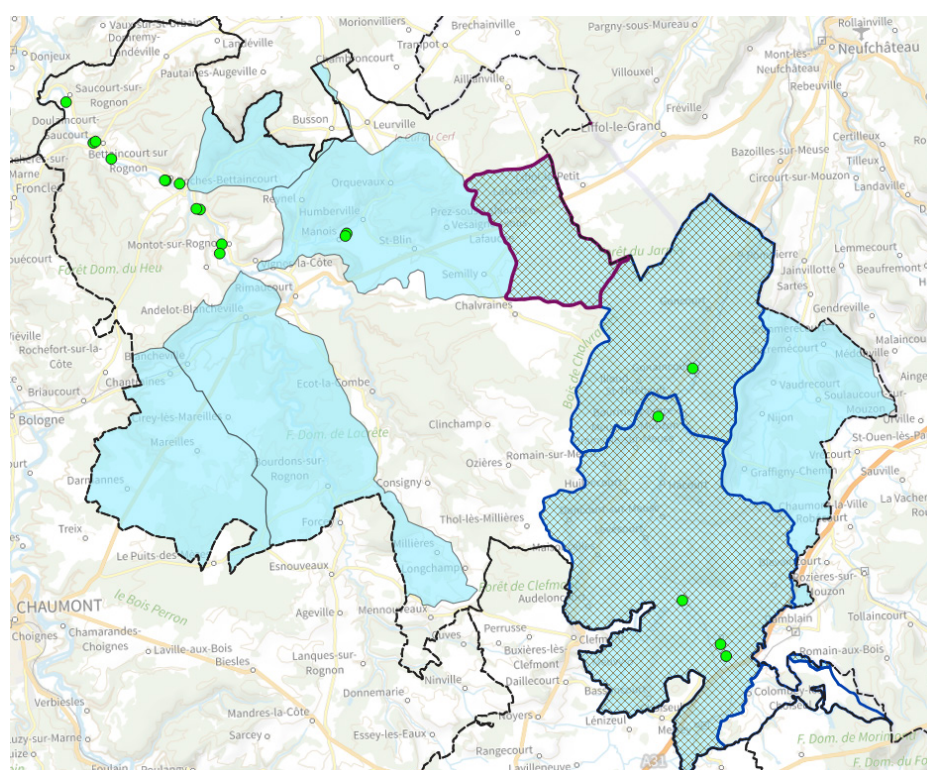
- continuité
- renaturation
- zones humides
- étude
- plan d'eau

et 39 actions dont :

- 20 actions *continuité*
- 12 actions *renaturation*
- 3 actions *zones humides*
- 3 actions *étude*
- 1 action *plan d'eau*

Le tableau ci-contre les présente.

CARTE DES ACTIONS :



- Actions « continuité »
- Actions « zones humides »
- Actions « renaturation »
- Actions « étude »
- Actions « plan d'eau »

Action	Masse d'eau principale	Titre de l'action	Etat en 2022	Maître d'ouvrage	Année d'engagement
Renaturation	Ruisseau la Joux	Renaturation de l'amont du ruisseau	Engagé	SMBMA	2022
Continuité	MEUSE 1	Breuvannes-en-Bassigny : enlèvement des buses sur les affluents du Flambart	Engagé	Privé	2022
Continuité	Le Rognon de la Sueurre (exclus) au confluent de la Marne (exclus)	Saucourt : création d'une passe à poissons sur le barrage de prise d'eau	Initié	SMBMA	2023
Continuité	Le Rognon de la Sueurre (exclus) au confluent de la Marne (exclus)	Montot - ancienne usine : aménager le barrage de prise d'eau	Initié	SMBMA	2023
Continuité	Le Rognon de la Sueurre (exclus) au confluent de la Marne (exclus)	Signeville (Montot) : aménagement du barrage	Initié	SMBMA	2023
Continuité	La Manoise	Aménager l'ouvrage du vannage de l'usine	Initié	SMBMA	2023
Continuité	La Manoise	Aménager la vanne de la prise d'eau de l'ancienne forge	Initié	SMBMA	2023
Renaturation	MOUZON 2	Reconnexion de méandres	Initié	EPAMA	2023
Renaturation	MEUSE 1	Hacourt : création d'un lit d'étiage au pont sur la Meuse	Engagé	EPAMA	2023
Renaturation	MEUSE 1	Création d'un lit d'étiage sur la Meuse au pont de Lévecourt	Initié	EPAMA	2023
Continuité	MEUSE 1	Moulin de l'Aiguiserie : continuité écologique	Initié	EPAMA	2023
Etude	MEUSE 1	Inventaire de zones humides	A prévoir	Syndicat de la Meuse	2023
Etude	MEUSE 2	Inventaire de zones humides	A prévoir	Syndicat de la Meuse	2023
Etude	FLAMBART	Inventaire de zones humides	A prévoir	Syndicat de la Meuse	2023
Plan d'eau	SAONNELLE 1	Réduction de l'impact des étangs au droit de Lafauche	A prévoir	A définir	2023
Renaturation	Le Rognon de la Sueurre (exclus) au confluent de la Marne (exclus)	Action de clôture/plantation entre Bourdons et Morteau	A prévoir	SMBMA	2024
Renaturation	La Manoise	Mener une opération de restauration	A prévoir	SMBMA	2025
Renaturation	MEUSE 1	Programme global de renaturation	A prévoir	Syndicat de la Meuse	2025
Renaturation	MEUSE 1	Création d'un lit d'étiage au pont de Brainville-sur-Meuse	Initié	EPAMA	2025
Continuité	MEUSE 1	Breuvannes-en-Bassigny : aménagement ouvrage de dérivation des gouttes	Initié	EPAMA	2025
Continuité	MEUSE 1	Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon : aménagement du barrage de Quiquengrogne et reméandrement	Initié	EPAMA	2025
Zones humides	MEUSE 1	Préservation de zone humide	A prévoir	Syndicat de la Meuse	2025
Renaturation	MEUSE 2	Programme global de renaturation	A prévoir	Syndicat de la Meuse	2025
Renaturation	MEUSE 2	Gonaincourt : reméandrement de la Meuse ou reconnexion d'annexes hydrauliques en aval	Initié	Syndicat de la Meuse	2025
Renaturation	MEUSE 2	Gonaincourt : création d'un lit d'étiage sur la Meuse	Initié	EPAMA	2025
Continuité	MEUSE 2	Gonaincourt : seuil de prise d'eau de l'ancien moulin	Initié	EPAMA	2025
Zones humides	MEUSE 2	Préservation de zone humide	A prévoir	Syndicat de la Meuse	2025
Renaturation	MOUZON 2	Soulaucourt-sur-Mouzon : reconnexion de méandres	Engagé	EPAMA	2025
Continuité	FLAMBART	Breuvannes-en-Bassigny : aménagement du barrage du moulin du Petit Bois	Initié	Syndicat de la Meuse	2025
Zones humides	SAONNELLE 1	Préservation de zone humide	A prévoir	Syndicat de la Meuse	2025
Continuité	Le Rognon de la Sueurre (exclus) au confluent de la Marne (exclus)	Améliorer la continuité écologique	Initié	SMBMA	2026
Continuité	Le Rognon de la Sueurre (exclus) au confluent de la Marne (exclus)	Roches-Bettaincourt : aménagement du barrage de l'ancienne batterie	Initié	SMBMA	2026
Continuité	Le Rognon de la Sueurre (exclus) au confluent de la Marne (exclus)	Doulaincourt : aménagement d'un dispositif de franchissement sur le barrage amont	Initié	SMBMA	2026
Continuité	Le Rognon de la Sueurre (exclus) au confluent de la Marne (exclus)	Doulaincourt-Saucourt : seuil amont enroché	Initié	SMBMA	2026
Continuité	Le Rognon de la Sueurre (exclus) au confluent de la Marne (exclus)	Doulaincourt-Saucourt : aménagement de l'ouvrage aval	Initié	SMBMA	2026
Continuité	Le Rognon de la Sueurre (exclus) au confluent de la Marne (exclus)	Roches-Bettaincourt : seuil déversant bief (la batterie)	Initié	SMBMA	2026
Continuité	Le Rognon de la Sueurre (exclus) au confluent de la Marne (exclus)	Roches-Bettaincourt : création d'une passe à poissons sur l'ouvrage amont	Initié	SMBMA	2026
Continuité	Le Rognon de la Sueurre (exclus) au confluent de la Marne (exclus)	Roches-Bettaincourt : vanne de décharge	Initié	SMBMA	2026
Continuité	Le Rognon de la Sueurre (exclus) au confluent de la Marne (exclus)	Roches-Bettaincourt : aménagement du barrage de prise d'eau	Initié	SMBMA	2026



AGRICULTURE & GOUVERNANCE

Dans le domaine agricole, les actions concernent la protection des captages et masses d'eau par :

- **l'élaboration de plans d'actions sur les captages prioritaires et sensibles par les collectivités ;**
- **la pérennisation des bonnes pratiques par les agriculteurs ;**
- **la limitation du recours aux produits phyto** alternatives aux traitements et lutte contre leur utilisation sont nécessaires, tant pour l'état des masses d'eau que pour les captages ;
- **travailler la gouvernance** favorisant à grande échelle une réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires et fertilisants (nitrates).

Le volet *agriculture & gouvernance* du PAOT 2022-2027 de la CCMR se décline :

en 4 types d'actions

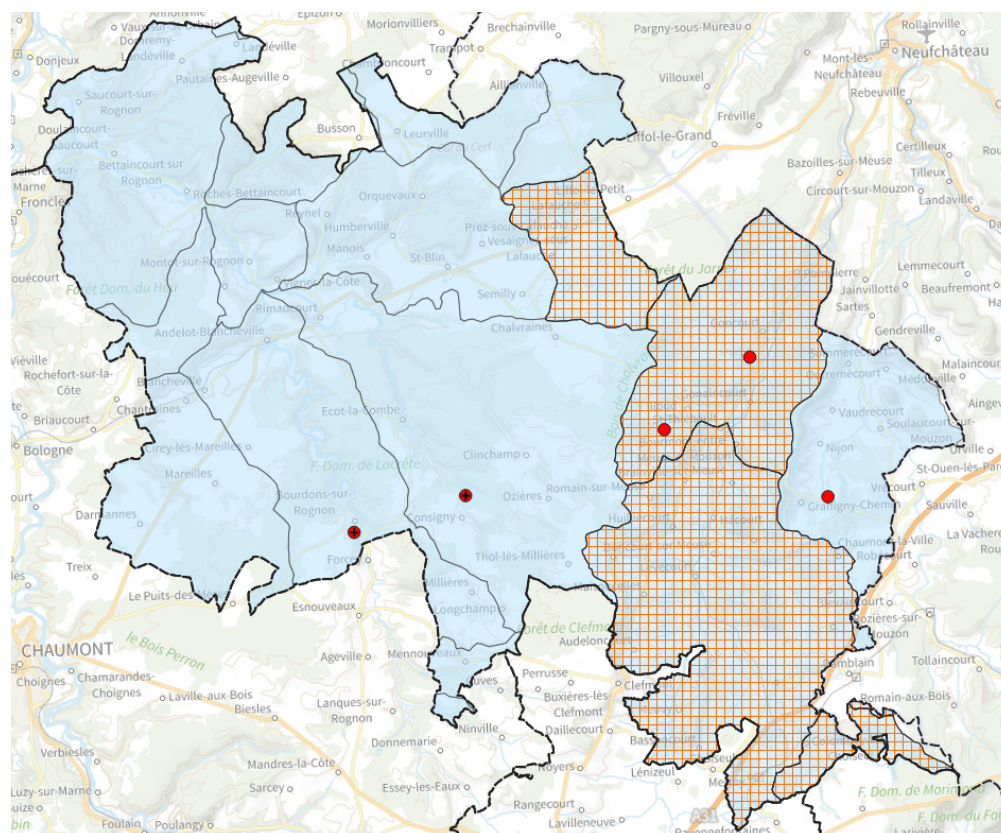
- captage / pratiques agricoles
- captage / plan d'actions
- gouvernance
- lutte phyto

et 11 actions dont :

- 5 actions *plan d'actions*
- 3 actions *gouvernance*
- 2 actions *pratiques agricoles*
- 1 action *lutte phyto*

Le tableau ci-contre les présente.

CARTE DES ACTIONS :



Actions ciblées sur des captages

- Plan d'actions aire alimentation captage (AAC)
- + Amélioration des pratiques agricoles

Actions ciblées sur des masses d'eau

- Lutte pollution nitrates
- Lutte pollution phyto

Action	Masse d'eau principale	Titre de l'action	Etat en 2022	Maître d'ouvrage	Année d'engagement
Lutte phyto	Toute masse d'eau du bassin Seine-Normandie	Mener une action globale écophyto	Engagé	A définir	2022
Gouvernance	Toute masse d'eau du bassin Rhin-Meuse	Animation Agrimieux : pratiques pérennes, réduction de l'utilisation des produits phyto	Engagé	Chambre d'agriculture	2022
Gouvernance	Toute masse d'eau du bassin Rhin-Meuse	Animation organisme indépendant des Producteurs de Boues	Engagé	Chambre d'agriculture	2022
Gouvernance	Toute masses d'eau du bassin Rhin-Meuse	Animation BIO	Engagé	Chambre d'agriculture	2022
Captage plan d'actions	Calcaires du Dogger versant Meuse sud et MEUSE 2	Goncourt source la Papeterie : élaboration d'un plan d'actions AAC	Initié	Goncourt	2022
Captage plan d'actions	Domaine du Lias et du Keuper du plateau lorrain versant Meuse	Graffigny-Chemin : élaboration d'un plan d'actions AAC	A prévoir	Graffigny-Chemin SI Nord Bassigny	2022
Captage plan d'actions	Calcaires du Dogger versant Meuse sud	Bourg-sainte-Marie : élaboration d'un plan d'actions AAC	A prévoir	Bourg-sainte-Marie SI Nord Bassigny	2022
Captage plan d'actions	Calcaires du Dogger entre la Seine et limite de district	Bourdon-sur-Rognon forage 1978 : élaborer le plan d'actions	A prévoir	Bourdon-sur-Rognon	2024
Captage plan d'actions	Calcaires du Dogger entre la Seine et limite de district	Consigny source du Collot : élaborer le plan d'actions	A prévoir	Consigny	2025
Captage pratiques	Calcaires du Dogger entre la Seine et limite de district	Bourdon-sur-Rognon forage 1978 : mettre en oeuvre le plan d'actions	A prévoir	Bourdon-sur-Rognon 	2025
Captage pratiques	Calcaires du Dogger entre la Seine et limite de district	Consigny source du Collot : mettre en oeuvre le plan d'actions	A prévoir	Consigny	2026



**PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

**Cette brochure est rédigée, conçue
et éditée par la direction départementale
des territoires de la Haute-Marne**



Préfecture de la Haute-Marne

89 rue Victoire de la Marne
52000 Chaumont
03 25 30 52 52

**Direction départementale
des territoires de la Haute-Marne**

82 rue du Commandant Hugueny
52000 Chaumont
03 25 30 79 79

Directeur de publication :
Xavier Logerot

Conception technique, rédaction :
DDT52/SEF/BPE/TG

Co-rédaction, mise en page :
DDT52/SSA/BEC/GM

Impression Le Petit Cloître à Chaumont
85 exemplaires, papier PEFC

Novembre 2022

Brochure conçue à l'aide d'images Freepik.com.

**Le plan d'action
opérationnel territorialisé (PAOT)
de la communauté de communes
Meuse Rognon (CCMR)**

Le PAOT est un document stratégique élaboré par les services de l'État et ses partenaires au profit du territoire et des habitants de la communauté de communes.

Il présente les orientations retenues et les actions prévues afin de restaurer la qualité de l'eau dans trois domaines principaux qui concernent la compétence des collectivités :

- assainissement & ressource ;
- milieux aquatiques ;
- agriculture & gouvernance.

Cette brochure en synthétise le contenu à l'échelle de la CCMR. Les actions *Industries* qui concernent le secteur privé feront l'objet d'une communication directe.

Pour consulter le document complet,
rendez-vous sur www.haute-marne.gouv.fr

